



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**

**INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU**



LAURENT MARCANGELI

L'HEURE DU PREMIER BILAN

Photo Sylvie Hugon

1,75€



**SOCIÉTÉ
30 ANS D'ÉVOLUTION
DES VILLES MOYENNES
P17**

**KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
AGENDA P8
BRÈVES P20
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9**



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

IL VA ENFIN FALLOIR
SE METTRE AU TRAVAIL!

CERTI VOLTI U-TRAVADDU
UN HÈ MICCA
U PIÙ PINIBULI..



KAMPÀ

POLITIQUE
LAURENT MARCANGELI
L'HEURE DU PREMIER BILAN
P5À7



OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

SOCIÉTÉ **VILLES MOYENNES, 30 ANS D'ÉVOLUTION**

EN BREF ET EN CHIFFRES

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU**U sonu scaldà!**

Di pettu à a crisa energetica è à l'inflazioni, hè assai difficiuli di scaldà u so alloghju à bon pattu. Pà contu soiu, a Corsica ùn hè micca tocca quant'è u naziunali da a crescita di u prezzu di l'elettricità, par via di u fattu ch'ellu c'hè solu un uparatori chì a furnisci nant'à a nostra isula. Par una volta chì una situazione di monopoliu è l'assenza di cuncurenza ùn hè micca un mali... Eppure, ùn impidisci micca di pinsà à u futuru. È dopu avè fattu calchi ricerca, emi trovu forse un mezu di riescia issa sfida impussibili d'un firmà cutrati ind'è sè. Una suluzioni chì pudaria parè strana, postu ch'ellu ùn si trattaria più di ghjuvassi di scaldatoghji o di pompi à calori classichi, ma piuttosto di l'ondi sonori! S'assumiglia à un affari di scemi, ma stu cuncettu asisti bè è si chjama a termuacustica. Hè un fenomenu naturali cumplessu chì parmetti in fatti di trasfurmà u caldu in sonu, eppo u sonu in elettricità è vici versa. Stu principiu ùn hè micca veramenti novu novu, postu chì l'armata americana faci i so studii annantu dipoi oramai quindici anni. Fin'è oghji, issa tennulugia era impussibili à sfruttà par via di un prublema di pesu è di rimori. Ma una startup francesi chjamata Equium ci l'hà fatta à trasfurmà u sonniu in rialtà è sarà pussibili da qui à pocu di scaldà un appartamentu o una casa grazia à l'ondi sonori. Ammaistrendu issa tennulugia, quissa qui ci prumetti ch'ella ùn ci sarà mancu un'emissioni di CO2 grazia à una pompa à calori efficaci, senza pezza mobili, ma dinò un dispositivu guasgi silenziosu o in tutti i casi cù un rimori riduttu trà 10 è 30 dB, vali à di menu cà una pompa tradiziunali o una climatizzazioni. A durata di vita stimata di a mascina trapassaria i trenta anni è i costi sariani infiriori à tutti l'ufferti attuali nant'à u marcatu. U lanciamentu di a fabbricazioni hè privistu pà a fini di l'annu è a cummercializzazioni da qui à u 2024. Inveci, ùn si ni sà micca di più nant'à u prezzu esattu, nè mancu nant'à i cundizioni nicissarii pà stallà l'attrazzu in casa soia. In tutti i casi, un'innuvazioni simili pudaria rivuluziunà l'avvena di u scaldatoghju è di a climatisazioni. Faria prò! ■

Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

«Allez hop, coucouche-panier, les gueux!» C'est un peu de la sorte que nombre de twittos ont perçu l'annonce, faite le 16 janvier, selon laquelle le gouvernement étudiait l'éventualité de mettre en place un «panier anti-inflation» composé d'une vingtaine de produits de consommation à prix presque coûtant. Encore faut-il noter que «mettre en place» est vraiment une façon de parler puisqu'une fois encore, comme au Club Med, tout serait proposé et rien ne serait imposé. L'idée consiste ni plus ni moins à lancer un «à vot'bon cœur» aux enseignes de la grande distribution. Elle manque par ailleurs d'envergure, à côté de la mesure prise en novembre 2022 par le gouvernement grec, qui elle porte sur plus d'une cinquantaine de produits répartis en 31 catégories, à charge pour chaque chaîne de supermarché de mettre en avant un produit dans chacune de ces 31 catégories, de faire de la publicité et de signaler en magasin les produits concernés par une étiquette bleue, si elles ne veulent pas écopper d'une amende. L'initiative a cela dit été payante pour le consommateur grec: stabilisation des prix voire même petite baisse. Mais on ne peut pas tout avoir; en France, à défaut d'étiquettes bleues, on a des numéros verts. Bien sûr, les partisans et sympathisants du RN se sont fait une joie de rappeler que Marine Le Pen, elle, avait proposé de réduire les prix non pas de 20, ni de 50 mais de 100 produits! Aha! Qui dit mieux? À ceci près que l'idée de Marine Le Pen reposait sur une suppression de TVA, dont rien ne dit qu'elle aurait bénéficié au consommateur. Toujours est-il que même si certains conviennent qu'actuellement, tout est bon à prendre, l'éventualité du «panier anti-inflation» n'enchanté guère des Français déjà sur les griffes qui clament ne plus vouloir de chèques, de mesurette, de rustines et autres sparadraps sur une fracture ouverte et vivent mal de surcroît la perspective qu'on décide de ce qu'ils pourront encore consommer. Mais que veulent-ils, alors, ces «Gaulois réfractaires»? Il semble que beaucoup se contenteraient de pouvoir vivre dignement du fruit de leur travail. Pour peu qu'on leur en donne l'occasion. ■ EM

franceinfo plus @franceinfoplus · 16 janv. ...
 Pour lutter contre l'inflation et aider les Français à faire leurs courses, le gouvernement envisage de lancer un **panier de vingt produits** à très petits prix dans les magasins 🇫🇷

Mr Mondialisation @MondiAlisation · 16 janv. ...
 L'État veut un "panier anti-inflation" composé d'une vingtaine de produits à prix bas. Il s'agirait d'une mesure non-contraignante pour les distributeurs. Au lieu d'imposer une loi aux multinationales, la macronie continue de les supplier de bien vouloir accorder l'aumône

Christine @spiritrebelle · 16 janv. ...
 En réponse à @GG_RMC et @oliviagregoire
 Maintenant le gouvernement nous dit comment bouffer 🇫🇷

SolidShell @SolidShell · 17 janv. ...
 La ministre @oliviagregoire veut un **panier anti-inflation** sur une vingtaine de produits du quotidien. Proposition d'une stupidité abyssale quant on connaît les qualités nutritionnelles de ce genre de produits : trop gras, trop sucré ou sans fibres. Une idée mauvaise pour la santé

Victoria Mayer @VictoireM85 · 16 janv. ...
 En réponse à @GG_RMC et @oliviagregoire
 C'est vraiment: " Français on vous sauve, on vous protège", "votre gouvernement est là pour vous", les ministres tels des chevaliers.. Mais on veut juste plus de salaire et une meilleure valorisation du travail, des compétences, pas de ces pansements en fait..

Ella Kelian @EllaKelian · 16 janv. ...
 "Le gouvernement travaille sur un **panier anti-inflation** de 20 produits de première nécessité.."
 Le gouvernement veut donc instaurer le kit de survie de la précarité !
 Passer de la startup-nation à la république survivaliste..

Floagoch @Flopfliper · 16 janv. ...
 En réponse à @franceinfo
 La France 2023 :
 travail,
 famille,
 pâtes, riz.

HUMEUR

Rolex, Casio et Shakira !

En ce début d'année. Ceux sont celles d'un couple un peu plus célèbre et plus sexy que Gilles Simeoni et Gerald Darmanin. Je parle bien évidemment de la chanteuse Shakira et de son désormais ex-mari, l'ancien international de football espagnol Gerard Piqué. Le couple star, qui se sépare sur fond de tromperie et d'une obscure histoire de confiture, lave son linge sale en public pour le plus grand plaisir d'un mois de janvier, il faut le dire, assez pauvre en actualités. Seules une guerre en Ukraine et une énième réforme des retraites viennent contrarier les plans de nos chères célébrités. Parce que tout ça, et on ne va pas se mentir, ça nous intéresse vraiment! Peut-être même plus que le contexte social ou encore le calcul de notre future retraite. Avouons-le-nous, les trimestres, les décotes, les carrières courtes, longues et les années de naissance, c'est bien moins drôle que d'apprendre que Shakira se compare à une Ferrari et une Rolex tout en comparant sa rivale à une Twingo ou une montre Casio! Gerard Piqué n'est pas en reste. À l'image d'un collégien de 14 ans, celui qui a fait les beaux jours du FC Barcelone s'affiche fièrement au volant d'une Twingo et arbore une Casio au poignet pour amuser la galerie mais surtout pour régler ses problèmes conjugaux à travers les réseaux sociaux. Mais comme on le dit souvent dans les médias et dans les services de communication: «l'important c'est de faire parler de soi». Et ça marche! En tout cas pour Shakira. La chanteuse colombienne, qui vient de sortir une chanson pour signifier à son ex-compagnon tout le bien qu'elle pense de lui, vient de dépasser les 130 millions de vues sur Youtube. Ah! Ce merveilleux monde de la célébrité et du show business dans lequel un petit problème qui passionne des millions de personnes sur la planète peut très vite se transformer en planche à billets. Waka Waka! ■ **Christophe GIUDICELLI**

LAURENT MARCANGELI

L'HEURE DU PREMIER BILAN



Photo Sylvie Hugon

Six mois après avoir retrouvé le Palais Bourbon, le député de la 1^{re} circonscription de Corse-du-Sud a tenu à faire le point sur les premières actions qu'il a menées à Paris. Président du groupe Horizons à l'Assemblée nationale, il assure ne pas oublier de défendre chaque jour les intérêts de la Corse.



Photos Sylvie Hugon

« Si nous voulons garder notre système par répartition, qui est un système de solidarité entre les générations qui permet également à ceux qui ont le moins de partir avec un minimum décent quand ils arrivent à la retraite, nous ne serons pas en capacité de le maintenir. »

« **E**n six mois à l'Assemblée nationale, j'ai effectué un certain nombre de choses, tant au niveau de la vie politique nationale qu'au niveau de la Corse. » Le 14 janvier 2023, le député de la 1^{re} circonscription de Corse-du-Sud avait invité la presse pour faire le bilan de ses premiers mois de députation. Après avoir retrouvé le Palais Bourbon en juin dernier, Laurent Marcangeli tient en effet à garder le contact avec ses électeurs. « Ce dont souffre notre vie démocratique, c'est d'abord parfois de déficit d'explications pédagogiques, mais aussi de ce sentiment que les élus disent des choses pendant les élections et en font d'autres une fois qu'ils sont dans leurs responsabilités », note-t-il en préambule. Il souligne à ce titre que son action à l'Assemblée nationale depuis son élection est conforme à ce qu'il avait annoncé quand il était candidat : « Faire entendre la voix de la Corse, agir, ne pas fuir les débats, être sur du concret. » Et d'ajouter « Je sens de la confusion dans le pays, il y a des crises systémiques, des crises diplomatiques, il y a de l'inquiétude, un moral qui me semble être en petit état. C'est valable également pour la Corse », en affirmant que le groupe Horizons, dont il assure la présidence, en a pleinement conscience. « Ce groupe est connecté à un certain nombre de réalités de par l'expérience des élus qui l'animent », appuie-t-il. Saluant l'état d'esprit de son groupe, « celui du sérieux, du travail sur le fond, et d'une certaine volonté de mettre un peu de nuance dans le débat public », il présente un premier bilan de l'action de ce dernier, en précisant qu'il s'est notamment attaché à « défendre le pouvoir d'achat des Français ». Il en profite par ailleurs pour indiquer que son groupe soutiendra la réforme des retraites. « Cette réforme est tombée dans un piège : celui de la focalisation sur l'âge de départ uniquement. Alors que ce qui a été proposé par la Première ministre ce n'est pas que cela. Cette réforme mise sur la justice et l'équité. Le problème de notre système de retraite, c'est qu'il est parfois injuste pour des millions de Français, dit-il. Il n'y a pas dans ce texte qu'une volonté de casse sociale comme je l'entends parfois chez cer-

tains contestataires politiques ou syndicaux. Si nous maintenons le départ à la retraite à 62 ans, d'ici quelques années le système ne se financera plus parce que nous n'aurons plus assez de personnes qui cotisent par rapport à nos retraités. Si nous voulons garder notre système par répartition, qui est un système de solidarité entre les générations qui permet également à ceux qui ont le moins de partir avec un minimum décent quand ils arrivent à la retraite, nous ne serons pas en capacité de le maintenir. »

Sur un plan plus personnel, il fait également le bilan de l'action du député Marcangeli. « Un président de groupe, c'est toujours un peu particulier dans le cadre de la vie parlementaire. ». Auteur de deux propositions de loi – l'une visant à « améliorer l'accès au soin pour tous » et l'autre à « instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne » –, durant ses six premiers mois de mandat, le parlementaire a aussi co-signé quatre autres propositions de loi, a été nommé président du groupe d'amitié France-Italie, co-rapporteur de la « Mission d'information sur les enjeux migratoires aux frontières Sud de l'Union européenne et dans l'océan Indien » et a également présenté un certain nombre d'amendements. Des missions dans lesquelles il assure avoir gardé en ligne de mire les intérêts de la Corse. « Quand il s'agit d'aider la Corse, il faudra toujours considérer que je serai là. Je ne pense pas être totalement étranger aux 33 millions d'euros permettant de financer les délégations de service public maritime et aérienne. J'ai depuis six mois eu à cœur de défendre la Corse et continuerai de le faire, parfois en total accord avec mes trois autres collègues qui ne sont pas dans le même groupe que moi et ne sont pas de la même obédience que moi en matière politique. En dépit des différences que nous avons, nous avons l'occasion à de nombreuses reprises d'échanger, de travailler ensemble sur un certain nombre de sujets. Ce qui compte avant tout c'est un dépassement que nous nous devons parfois avoir au service de nos concitoyens. Cela s'est vu parfois dans l'hémicycle sur la défense d'amendements que nous pouvions présenter en commun. » Dans ce

« Tant que Pierre Alessandri et Alain Ferrandi ne seront pas libres alors qu'ils doivent l'être, c'est ma conviction, tant que nous n'aurons pas judiciairement le fin mot sur ce qui s'est passé dans cette centrale d'Arles, tant que nous n'aurons pas tourné la page de ce qui s'est passé le 6 février 1998, nous aurons du mal à dépasser un certain nombre de choses. »



droit fil, il revient plus longuement sur la mission qu'il mène aux côtés des autres députés insulaires dans le cadre de la Commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les dysfonctionnements au sein de l'administration pénitentiaire et de l'appareil judiciaire ayant conduit à l'assassinat d'un détenu le 2 mars 2022 à la maison centrale d'Arles qui a commencé ses travaux il y a quelques jours. « Ce que nous voulons, c'est répondre à des questions légitimes : Comment, pourquoi en est-on arrivé à ce drame humain ? Comment, pourquoi un détenu particulièrement signalé (DPS) tue un autre DPS et donc particulièrement surveillé en principe ? Comment un homme dangereux, au parcours violent et aux revendications terroristes islamistes peut se retrouver pendant dix minutes seul dans une pièce avec un autre de ses codétenus sans que personne n'intervienne alors qu'une agression se déroule ? Comment Yvan Colonna, détenu pendant près de 19 ans pour l'assassinat du préfet Erignac, se retrouve sous le même statut, voit un certain nombre de ses demandes de rapprochement familial refusées, se retrouve empêché de manière perpétuelle et définitive d'être rapproché et finalement, comme cela aurait dû être le cas eut égard au droit, d'être libre ? », égrène celui qui est le rapporteur de cette commission. « Je ne sais pas si au terme de notre travail nous partagerons la même orientation avec le président de cette commission. En ce qui me concerne, je dirai ce que je pense, même si ça déplaît. Je n'ai pas pris la responsabilité de prendre ce rapport pour mettre un mouchoir de pudeur sur mes convictions. Elles ne sont pas arrêtées aujourd'hui, mais le moment venu je ferai savoir à la Corse et aux Corses ce que m'a appris le travail que je mène dans le cadre de cette commission d'enquête parlementaire », pose-t-il en dévoilant avoir été particulièrement marqué par les événements qui ont suivi la mort d'Yvan Colonna en mars dernier. « J'ai dit en ouverture de la commission d'enquête parlementaire que je ne serais probablement pas député aujourd'hui s'il n'y avait pas eu cela. Cela a concouru à cette prise de décision. Je me suis dit que cela

allait très mal et je me suis demandé si je pouvais être utile. » Alors que la décision concernant la demande de libération conditionnelle de Pierre Alessandri est attendue le 31 janvier prochain et que mars marquera le premier anniversaire de la mort d'Yvan Colonna, le député ne cache par ailleurs pas sa crainte de voir la Corse à nouveau s'embraser. « Je n'ai pas, en tant que député, à influencer une décision de justice, mais tant que Pierre Alessandri et Alain Ferrandi ne seront pas libres alors qu'ils doivent l'être, c'est ma conviction, tant que nous n'aurons pas judiciairement le fin mot sur ce qui s'est passé dans cette centrale d'Arles, tant que nous n'aurons pas tourné la page de ce qui s'est passé le 6 février 1998, nous aurons du mal à dépasser un certain nombre de choses. Nous le sentons tous, ce qui s'est passé à Ajaccio le 6 février 1998 nous hante encore, a encore une influence sur la vie politique de notre île », affirme-t-il en martelant que « L'une des principales portes de sortie est de clôturer ce qui s'est passé à partir du 6 février 1998. Il faut tourner la page, pas l'arracher, il faut s'en souvenir, méditer, d'abord par respect pour les gens qui ont souffert, et aussi pour que les générations futures prennent conscience que ce n'est pas ainsi que cela doit se passer. Il y a eu trop d'injustices, trop de souffrances ». Concédant que « le chemin va être long pour tout le monde » il met en enfin exergue la nécessaire évolution dans les rapports entre la Corse et l'État. « Le gouvernement doit prendre en compte un certain nombre de réalités indéniables et intangibles qui concernent la Corse, sur son histoire, sur son identité, sur sa géographie, sur sa démographie ou encore sur son économie. Mais il faut également qu'au niveau de la Corse les élus prennent en compte le monde dans lequel nous vivons, fassent preuve de davantage de maturité et de pondération dans leurs prises de position, se disent qu'ils portent une très lourde responsabilité vis-à-vis de nos concitoyens lorsqu'ils s'expriment, lorsqu'ils revendiquent des choses, et qu'il faut, je le pense, cheminer vers une voie de concorde et de responsabilités », argue-t-il avant de conclure : « Ce que je veux, c'est mettre de l'apaisement. » ■ Manon PERELLI

EXPOSITION

Ad lucem - Les âmes animales

Lara Blanchard a débuté son parcours de création par la photographie. Dès 1990, alors qu'elle suit des études d'Arts plastiques à Strasbourg, elle se forme à la technique argentique en expérimentant et manipulant les produits et les papiers ; préférant déjà des textures épaisses et fibreuses, elle réalise alors des images à toucher. Après quelques années passées à l'étranger, notamment en Irlande, elle revient vivre en France où son projet artistique prend forme. Il la mène à des créations mêlant travail photographique, textile mais également gravures et dessins inspirés de la botanique, de la zoologie et de l'anatomie. Puis, délaissant le papier, elle choisit le textile comme support, en réalisant des estampes brodées qui explorent l'humanité dans ce qu'elle a de primaire, primitif, et la relation ambiguë de l'homme à son animalité. « *Au gré de mes balades et depuis toujours, j'amasse objets, mues d'insectes, papillons, ossements et autres trésors... que j'observe et dessine. De ces traces graphiques vont naître les objets textiles et gravures qui recomposeront ainsi une mémoire ancestrale, comme on réinvente ses souvenirs lorsqu'on les raconte... Véritable célébration du vivant, de fil en aiguille, littéralement, l'objet prend forme, mêlé, suturé, brodé, assemblé, il entame sa mue et raconte sa nouvelle histoire.* » Sur du lin usé, ou teinté au thé, surgissent ainsi des « thérianthropes », créatures mi-humaines mi-animales, des *Âmes animales*. En 2017, Lara Blanchard entame un nouveau projet, *Ad Lucem*, un travail en volume cette fois, avec la création d'une série de masques et parures, mais aussi de sculptures représentant pour la plupart des thérianthropes qui mêlent céramique, feutrage, assemblage... Elle travaille la laine, le lin, le coton, le chanvre, le crin naturel, des perles de verre ou d'os, des fragments de dentelles crochetées pour donner naissance à une fantastique galerie de créatures comme sorties du songe d'un chaman. « *Je ne dessine pas mes masques. Ils arrivent par moi comme à un rendez-vous. C'est chaque fois une rencontre. Les teintures écruées, naturelles, se sont imposées. C'est la lumière qui allait créer les ombres, les creux et les pleins. [...] Avec Ad Lucem, j'entame un retour aux traditions orales, d'avant les livres, au delà des écritures.* » Entrée libre. Jusqu'au 10 février 2023. Centre culturel Una Volta, Bastia. 📞 04 95 32 12 81 & una-volta.com



SPECTACLE MUSICAL

Corsican skies

Avec la complicité d'Orlando Forioso et Claire Risterucci, le Nini Set (Anaïs Gaggeri, Delphine Nafteux, François Colin, Philippe Salort, Sacha Duvigneau) reconstitue l'atmosphère d'un studio de radio, dans la première moitié du xx^e siècle, où est enregistrée une émission consacrée à la découverte d'une petite île de Méditerranée qui (déjà!) alimente fantasmes et clichés. On vous le donne en mille, il s'agit de... de... [roulement de tambour...] de la Corse, mais oui, voyons, cette « île de beauté », si exotique, sauvage, pittoresque... Au travers des partitions parfois inédites et réarrangées, de textes de l'époque, le public de 2022 découvre alors comment la Corse était perçue dans les années 1930 et 1940. Sur fond d'images d'archives, l'émission est ponctuée, comme il se doit, de rubriques variées : des réclames, des jeux concours et des quizz auxquels le public participe, un courrier des auditeurs... Un spectacle créé en résidence au Centre national de création musicale Voce, à Pigna. Le 22 janvier 2023, 17 h 30. Salle Cardiccia, Migliacciaru/ Prunelli di Fium'Orbu. 📞 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr Le 30 mars 2023, 18 h 30. Spazio Natale Luciani, Centre culturel universitaire, Corte. 📞 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica



MUSIQUE

Les notes qui s'aiment

Saviez-vous que les chanteuses sont dotées de pouvoirs surnaturels, dont celui de faire transpirer les moustaches des pianistes, du moins certains d'entre eux ? Que le premier microsillon fut inventé en 3000 avant J.-C. dans une pyramide égyptienne ? Que les chanteurs à la voix aigüe affolent les filles ? Que l'expression « *Con comme un ténor* » est justifiée par les lois de l'acoustique ? Ou encore que les notes de la gamme ont une influence sur nos humeurs ? Seul en scène, devant le clavier, le pianiste et compositeur André Manoukian se livre à une conférence pianotée où l'érudition le dispute à l'insolite, à l'humour et parfois à l'autodérision. Il explique, par exemple, pourquoi certaines notes nous arrachent des larmes, tandis que d'autres nous angoissent ou nous rendent éperdus d'amour, et partage avec son auditoire les petits et grands secrets de la création musicale. On y croise bien sûr Mozart qui, à l'âge de trois ans, assis devant son clavecin, cherchait « *les notes qui s'aiment* » livrant ainsi, selon André Manoukian, « *la plus belle définition de la musique qui soit* ». Et comme il paraît que rien ne vaut un bon gros chagrin d'amour pour trouver la divine inspiration, des abonnés au râteau et auteurs d'une quantité de chefs d'œuvres tels que Beethoven et Wagner, sont aussi de la partie. De l'Égypte ancienne à Sheila et Claude François, en passant par la Renaissance, l'époque baroque, des castrats aux divas du jazz, Alain Manoukian déroule une promenade sensible et même sensuelle, jalonnée d'anecdotes, à travers le temps et les arcanes de la création musicale. Une histoire de la musique comme on ne l'enseigne généralement pas, narrée de manière légère avec pourtant des références on ne peut plus sérieuses.



Le 27 janvier 2023, 20 h 30. Spazio culturale Carlu Rocchi, Biguglia. 📞 04 95 34 86 95 & www.biguglia.fr/espace-culturel/



CREATION SOCIETE

N° 01

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CAT
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : A Muratella, RN Calvi 20260 Lumio
OBJET : L'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 années
GERANCE : Madame Chantal FERRIER, demeurant Route de Calvi 20260 Lumio.
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros
CESSION DE PARTS : Agrément pour toutes les cessions

Pour avis

N° 02

LES RIVES DU TAVIGNANU

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
HAMEAU DE VACCAJA - 4050 VACCJA
20270 ALERIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALERIA du 9 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination :

LES RIVES DU TAVIGNANU

Siège : HAMEAU DE VACCAJA 4050 VACCJA, 20270 ALERIA

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros

Objet : L'acquisition de tous terrains ou droits immobiliers comprenant le droit de construire.

L'aménagement et la construction sur ces terrains ou droit immobiliers, de tous immeubles, de toutes destinations et usages.

La vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Mme Bénédicte DUDOUE, demeurant 4050 Vaccaja, 20270 ALERIA
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PENTA DI CASINCA en date du 13 janvier 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CORSIDEA

SIEGE SOCIAL : 5047 Allée des Mûriers Platanes, PENTA DI CASINCA (20213)

OBJET : - La détention et la gestion de titres de participation, valeurs mobilières, le placement de liquidités dans tous supports y compris au sein de contrats d'assurance-vie et de capitalisation, - Le conseil, l'assistance au profit des sociétés filiales et sous-filiales, l'administration de sociétés, la gestion de trésorerie,

- L'acquisition, la construction, l'exploitation à bail, location ou autrement de tous immeubles,

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : 1 000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par la collectivité des associés.

PRÉSIDENTE : - Madame Martina DE ANGELI, demeurant Castello Suprano, 20220 MONTICELLO (Haute Corse),

DIRECTEUR GENERAL : - Monsieur Matteo ORSI, demeurant Immeuble MICHELI Les Dahlias, 90 Rue Strada Nova, 20240 GHISONACCIA (Haute Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, la Présidente

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 09/01/2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MT Production

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 40 000 euros

SIEGE : Lieudit Scamata, 20167 Cuttoli-Corticchiato

OBJET : • La production, la réalisation artistique et technique, le montage et la post-production de film cinématographique, institutionnel, publicitaire, documentaire, programme télévisuel, destiné à tout support,

• La location de matériel de tournage et de post production et la prestation de service audiovisuel,

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts. Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux.

PRÉSIDENT : Monsieur Sacha, Georges, Toussaint MORELLI, Né le 24 juin 2000 à Ajaccio, Demeurant lieudit Scamata, 20 167 Cuttoli-Corticchiato, De nationalité française.

IMMATRICULATION : au RCS d'AJACCIO.

Pour avis

N° 05

AJC

Société civile de moyens
Au capital de 300 euros
Siège social : 300 rue Strada Nova
20240 GHISONACCIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ghisonaccia du 01/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de moyens
Dénomination : AJC

Siège social : 300 rue Strada Nova, 20240 GHISONACCIA

Objet social : La société a pour objet exclusif, conformément à l'article 36 de la loi n° 66-879 du 29 novembre 1996 relative aux sociétés civiles professionnelles, de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci.

Entrent dans l'objet social exclusivement les actes énumérés ci-dessous :

a) la mise à disposition des associés :

- de locaux à usage professionnel par location,
- de matériel, de meubles, de personnel, à usage professionnel.

b) l'entretien des biens énumérés ci-dessus et plus généralement faire face à tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de la société.

c) le financement et le règlement des dépenses de la société et la répartition des associés de ces charges, en fonction de ce qui est mis à la disposition de chacun, dans les conditions prévues à l'article .

Ces différents services rendus aux associés constituent l'activité de la société, sans que puisse être recherché de bénéfice autre que l'économie qui pourra en résulter pour chacun des associés, et sans que soit rémunéré le capital investi.

La société peut également acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires.

Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et, plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.

L'objet de la société s'exercera dans le respect de la liberté du choix du patient du professionnel de santé et dans le respect de l'indépendance professionnelle de chaque professionnel de santé associé.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 300 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérantes :

- Madame KOSTELNICKAKOVA Julia, demeurant à Migliacciaru 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBU

- Madame PINELLI BARTOLI Annabelle, demeurant à Morta 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBU

- Madame ZERBINI Clémentine, demeurant à route de Cavone 20240 Ventiseri.

Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance

N° 06

PETRONILLE

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : MAISON FEDI
Route de BAVELLA
20124 ZONZA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ZONZA du 06 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PETRONILLE

Siège : MAISON FEDI - Route de BAVELLA, 20124 ZONZA

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros

Objet : Toutes prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, collectivités et autres organismes publics ou privés. Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, immobilier, marketing et communication, de la conception à la mise en oeuvre. Coaching personnalisé, individuel ou collectif tous services confondus tous services de formations.

Ainsi que toute opération ou prestation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur FEDI Vincent, Guy, demeurant Villa Michèle-Parc BERTHAULT, 20000 AJACCIO

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16 Janvier 2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AGNARELLA

Capital : 1000 €

Objet : La société a pour objet :

- La promotion, la construction et le développement immobilier ;

- L'acquisition de tous biens et droits immobiliers ;

- L'aménagement de tous locaux, terrains, lotissements, l'édification de toutes constructions ;

- La participation de la société, par tous moyen par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

Siège social : Lieu Dit Murteda - 20287 MERIA

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Pierre, André, Jean PAGANI, Santa-Severa - 20228 LURI

Directeur Général : Monsieur Ghjuvan-Battistu, Antone, I MINELLI 20200 VILLE DE PIETRABUGNO

Immatriculation : au RCS de BASTIA

CREATION SOCIETE

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MONCALE en date du 01/01/2023, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : CLAIR CALVI
SIÈGE SOCIAL : Lieudit Zucchesi, MONCALE (Corse)
OBJET : - L'acquisition, la gestion, la construction et la propriété de tous biens immobiliers,
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE :
- Monsieur MANU CLAIR, demeurant lieudit Zucchesi, MONCALE (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le gérant

MODIFICATION GERANCE

N° 09

NOMINATION CO- GERANCE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, à Saint-Florent, du 30 décembre 2022, les associés de la société RESTAURANTS BENVENUTI AND CO au capital de 12195,92 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 411 461 874 00017 décident de nommer en qualité de co-gérant Madame BENVENUTI Maria demeurant route de Bastia, Villa MASINI 20217 Saint-Florent, qui accepte cette décision pour une durée non limitée.

Pour avis, Le Gérant

N° 10

U DIU GROSSU

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social :
Lieu-dit LA MANICHELLA
20169 BONIFACIO
RCS 750 787 665 AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Dominique Claude ANDREANI intervenu le 20 août 2022 et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame WALLISER épouse ANDREANI Danielle, demeurant lieu-dit Valicella Bala 20137 PORTO-VECCHIO, pour une durée illimitée à compter du 9 décembre 2022.

Le nom de Monsieur Dominique Claude ANDREANI a été retiré de l'article 17 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Madame WALLISER épouse ANDREANI Danielle, nouveau gérant.

Pour avis, la Gérance



N° 11



FV2M

Forme : SC
Capital social : 2 903 400 euros.
Siège social : ZONZA
Route de Bacca - Padula
20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO
821 790 227 RCS Ajaccio

GÉRANT

Aux termes de l'AG du 28 décembre 2022, Madame Marie-Josée ORSINI a été révoquée de ses fonctions de gérant à compter du 28 décembre 2022. Monsieur Frédéric BONI maintient la gérance.
Mention sera portée au RCS Ajaccio.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 12

SAS DELTAGEE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 EUROS
Siège social: Chez INIZIA
4, Avenue du Mont Thabor
Immeuble Castellani
Quartier Saint Joseph
20090 Ajaccio

Par décision de l' AGE du 28/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/04/2022 au INIZIA 4 avenue du Mont Thabor Immeuble Castellani Quartier Saint Joseph 20090 Ajaccio à : 2 bd Charles Bonaparte Port Charles Ornano 20090 Ajaccio
Mention au RCS de AJACCIO.

N° 13

DPI

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 39 Cours Napoléon
20000 AJACCIO
903 765 717 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 03/01/2023, la Présidente de la société par actions simplifiée DPI, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 39 Cours Napoléon 20000 AJACCIO au MAGASIN GERTRUDE & GASTON 39 Cours Napoléon 20000 AJACCIO à compter du 03/01/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Présidente

N° 14

MONTE-CINTO SASU

Au capital de 200€
Siège social : 12, quai des Martyrs
BP 122 - 20292 BASTIA
829 743 947 RCS BASTIA

Le 28/12/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 28 boulevard Haussmann, 75009 Paris. Radiation au RCS de BASTIA et réimmatriculation au RCS de PARIS.

MODIFICATION STATUTS

N° 15



PARADELLA

SASU au capital de 8 000 €.
Siège social : LD CAMPU QUERCIU
Chez M. MARCHIONI JEAN MARIE
20270 ANTISANTI
848 700 829 RCS BASTIA

Par décision de l'associé unique du 12/01/2023, il a été décidé :
- de changer la dénomination sociale qui devient A COSTA, à compter du 12/01/2023
- du transfert du siège social à Chez Monsieur MASSONI, ANCIENNE GARE D'ALERIA, 20270 ALERIA, à effet du 12/01/2023.
- Modification au RCS de BASTIA.

N° 16

TPS TRANSPORT

Société par actions simplifiée
Au capital de 7 500 euros
Siège social :
Route de l'Ospedale - Analonga
20137 PORTO VECCHIO
839 158 334 RCS AJACCIO

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2022, M. Frédéric, Marc, Paul SAULI, demeurant Route de l'Ospedale, Analonga, 20137 PORTO VECCHIO a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Madame Alexandra, Simone, Germaine SAULI, née MICHEL, démissionnaire. L'article 20 des statuts a été modifié afin de supprimer le nom de l'ancien directeur général sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau directeur général.

Pour avis, le Président

N° 17

VENEZIA

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 2 RUE GENERAL LEVIE
20000 Ajaccio
849 173 307 RCS d' Ajaccio

L'AGE du 05/12/2022 a décidé de : Modifier la dénomination qui devient : LV MAREE Modifier l'objet en ajoutant les activités suivantes : Mareyage, savoir : l'achat, la vente en gros et détail de tous crustacés, poissons et la transformation de ces produits, l'importation et l'exportation de coquillages, crustacés et tous produits de la mer ; Mention au RCS d' Ajaccio.

N° 18

FDV CORSE

SASU au Capital social de 1 000 euros
Siège social :
13 Lotissement ARBUCETTA
20620 Biguglia
RCS Bastia 899 115 513

Par décision de l'A.G.E. du 27 décembre 2022 Il a été décidé : de transférer le siège social à compter du 01/01/2023 à Avenue de l'Europe Tour Europa 94320 THIAIS ; de changer la dénomination sociale de FDV CORSE en AnimCom à compter du 01/01/2023. La société sera radiée au RCS de Bastia et immatriculée au RCS de Créteil.

Le Président

LOCATION GERANCE

N° 19

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 01/12/2022, la société EAT' ALIA, sise à Bastia, 3 cours Favale, a donné en location gérance à la société LA MARI-NELLA NOUVELLE sise à Barretali 20228, Lieu-dit Marine de Giottani, un fonds de commerce de petite restauration rapide à l'enseigne "EAT ALIA" sis et exploité à 3 cours Favale, à Bastia, pour une durée de 1 an à compter du 01/12/2022, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis

FIN LOCATION GERANCE

N° 20

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de restaurant à l'enseigne " LE ROYAL" , sis et exploité 15 rue Clémentineau 20260 CALVI immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 306 432 279 consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 1er Janvier 2020, par : Monsieur François LUCIANI, demeurant Route de Pietramaggiore 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 306 432 279, et Madame Marie Virginie LUCIANI demeurant Immeuble Azur 20260 Calvi, à EURL TRATTORIA dont le siège est situé Résidence Saint Philippe 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 9880 747 894.
A pris fin d'un commun accord à la date du 31 décembre 2022.

Pour insertion.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures
pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail : al-informateurcorse@orange.fr

AVIS DE DISSOLUTION

N° 21

ECOGEBA

Sarl en liquidation
328 610 662 RCS AJACCIO

L'AGE du 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Jean Georges CASAMATTA, demeurant 1037 route de Thuile - 38510 MORESTEL, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1037 route de Thuile - 38510 MORESTEL. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 22

HC

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social : 30, rue du 9 septembre
20110 PROPRIANO
RCS AJACCIO 538 597 717

En date du 31.12.2022, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe, Yvon, Ernest ALLOUCHE demeurant Lieudit Les Cannes, 20113 OLMETO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 30, Rue du 09 septembre, 20110 PROPRIANO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur



N° 23

SAS A PERLA CORSA

SAS au capital de 2 000€
Siège social : Résidence Caselle Bât A
20200 Santa Maria di Lota
RCS Bastia 801 052 267

Par décision de l'AG du 28/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Mme B Magi, demeurant Résidence Caselle à Santa Maria di Lota et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 24

E.Y. CHASSEUR IMMOBILIER

SAS au capital de 3 000 euros
Siège de liquidation :
Chemin de Capparone
Lieu dit Fontanaccio
20129 BASTELIACCIA
892 044 041 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/22 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mme Eve COUTEAU (épouse YVRANDRE), demeurant BASTELIACCIA 20129 Chemin de Capparone, Lieu dit Fontanaccio, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Chemin de Capparone, Lieu dit Fontanaccio, 20129 BASTELIACCIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 25

MIP

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 572 510,00 €
Siège social :
2 Boulevard Madame MERE
20000 AJACCIO
323 838 094 RCS AJACCIO

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2022, le capital social a été réduit d'une somme de quatorze mille neuf-cent soixante-huit virgule soixante-quinze (14 968,75 €) euros par voie de rachat et annulation de parts, pour être ramené de cinq-cent soixante-douze mille cinq-cent dix (572 510 €) euros à cinq-cent cinquante-sept mille cinq-cent quarante-et-un virgule vingt-cinq (557 541,25 €) euros. Les articles 6 et 7 relatifs aux apports et à la répartition du capital social ont été modifiés en conséquences.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La gérance

N° 26



B. LEONELLI

AVOCAT
5, Rue César Campinchi
20200 - BASTIA
Tél. 04. 95.31.69.67
Fax : 04. 95.32.79.15

cabinet.leonelli@orange-business.fr

« JMJC ETUDES »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 €
porté à 380.000 €
Siège social :

59 Route de la Corniche - Miomo
[20200] SANTA MARIA DI LOTA
R.C.S. : BASTIA N° 533 278 891

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22 Décembre 2022, enregistré à BASTIA le 28 Décembre 2022, dossier 2022 00000001, référence 2B04P31 2022 A 01795, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de Trois Cent Soixante Dix Neuf Mille Neuf Cents Euros (379.900 €) pour le porter de Cent Euros (100 €) à Trois Cent Quatre Vingt Mille Euros (380.000 €) par incorporation de la somme de Trois Cent Soixante Dix Neuf Mille Neuf Cents Euros (379.900 €) prélevée sur le compte « Autres réserves » créateur de la somme de 414.828 € ainsi ramené à 34.928 €.

Cette opération est effectuée par élévation du montant nominal des parts anciennes qui sera porté de Un Euro (1 €) à Trois Mille Huit Cents Euros (3.800,00 €).

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 9 - CAPITAL SOCIAL

ANCIENNE MENTION : Le capital social fixé à la somme de Cent Euros (100,00 €) est divisé en 100 Parts sociales de 1 Euro chacune.

NOUVELLE MENTION : Le capital social s'élève à la somme de Trois Cent Quatre Vingt Mille Euros (380.000 €), il est divisé en 100 Parts sociales de 3.800 Euros chacune.

Pour avis, Le gérant

N° 27

PHARMACIE DELPOUX

Forme : SARL
Siège social : Avenue G. Tollinchi,
20190 Santa Maria Siche
789 691 755 RCS d'AJaccio

CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 1 janvier 2022, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 8000 euros à 400000 euros. Les articles 6 et 7 ont été modifiés. Mention sera portée au RCS d'AJaccio.

ANNONCES LÉGALES

al-informateurcorse@orange.fr

N° 28

MENUISERIE DU RANCH

Société par Actions Simplifiée
Capital social avant modification :
60 979,61 euros
Capital social après modification :
100 000 euros
Siège social : Route Nationale 198
20137 LECCI

Par PV de décision unilatérale de l'associé unique en date du 09/01/2023, il a été décidé l'augmentation de capital de la société "MENUISERIE DU RANCH".

Objet social :
- Menuiserie, ébénisterie ;
- Achat, vente et pose de vitrages de tout type que ce soit ;

- Achat, vente, entretien, pose et fabrication de chalets de tout type de matériaux que ce soit ;

- Achat, vente et pose de menuiserie industrielle, fabrication et pose de menuiseries traditionnelles, l'achat et la vente ainsi que la pose de tous matériaux bois ou similaire ainsi que l'ameublement ;

- Fabrication et pose de maisons en bois (individuelles ou collectives)

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la société : 75 ans
Président de la société : Nicolo ISONI

Numéro RCS : 326 764 941 RCS d'AJACCIO
Nature de la modification du capital : par incorporation de réserves

Voie retenue pour procéder à l'augmentation de capital : élévation de la Nouvelle valeur des titres : 125 en euros

Numéro de l'article des statuts modifiés : article 8

Décision de l'associé unique
Date de décision : 09 janvier 2023
Mention sera faite au RCS d'AJaccio.

N° 29

PALAIS DES GLACES

Société par actions simplifiée
Au capital de 45 734,70 euros
porté à 34 301 euros
Siège social :
13 BD GENERAL DE GAULLE
20200 BASTIA
327 558 185 RCS BASTIA

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 12 décembre 2022 a décidé de réduire le capital social de 9832,96 euros pour le ramener de 45 734,70 euros à 35 901,73 euros par voie de rachat et d'annulation de 645 actions.

Le Président a constaté en date du 12 janvier 2023 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à quarante-cinq mille sept cent trente-quatre virgule soixante-dix (45 734,70 euros).

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à trente cinq mille neuf cent un euro et soixante treize centimes (35 901,73 euros).

Pour avis, Le Président

AVIS DE TRANSFORMATION

N° 30



A2E

SARL au capital de 100 000 €
Siège social : Lot 65
Zl de Purretone - Allée Fushia
20290 BORGIO
RCS BASTIA 419 339 155

Par décision de l'associé Unique du 12/01/2022, il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée sans la création d'un être moral nouveau à compter du 20/01/2022. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. **Président** : M DOMINICI Olivier demeurant 12 Allée des Yuccas, Les collines - 20600 FURIANI. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les cessions d'actions à un tiers de la Société sont soumises à l'agrément de la Société après que les associés aient exercé leur droit de préemption. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de BASTIA.

N° 31

CABINET ROMAIN VINCENTI

SAS au capital de 3000 €
Siège social : Résidence Bagatelle
Rue Juge Falcone
20200 BASTIA
890 109 127 RCS BASTIA

L'AGE du 02/01/2023, a décidé de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 02/01/2023 et a nommé en qualité de gérant Monsieur Romain VINCENTI, demeurant 25 Route de Sainte Lucie - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO. Du fait à la transformation, il est mis fin aux fonctions du Président. Modification du RCS BASTIA.

VOTRE PUB ICI !

100 2 COLONNES

1/4 PAGE

1/2 PAGE

1 PAGE

FORMAT
NOIR ET BLANC

CORSE REGIPUB

POUR FACILITER LA RENCONTRE
DE NOS FIDÈLES LECTEURS
AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIE LA RÉGIE
DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE
À CORSE CORSE REGIPUB SAS

M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 06 12 03 52 77
mail : brunel.stephane@yahoo.fr

CLOTURE LIQUIDATION

N° 32

EURL JL Leonelli

EURL société en liquidation.
Capital social : 500 euros.
Siège social : LD CAMPU DI SANTU,
20213 Penta di Casinca
892 967 316 RCS de Bastia.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 janvier 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Jean-Luc Leonelli demeurant ROUTE D'OREZZA, 20213 Folelli et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du de Bastia.

Le liquidateur

N° 33

SARL ORIOLO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
FIGARI (20114) San Gavino
Siret : 892 317 595

AVIS DE PARUTION ACTE SOUS SEING PRIVE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Janvier 2023 de la SARL ORIOLO au capital de 1000 euros - siège - FIGARI (20114) San Gavino - siret 892317595 - inscrite au greffe du tribunal de commerce de D'AJACCIO - a approuvée les comptes et prononcé la clôture de la liquidation. Clôture de la liquidation au 11/01/2023. Dépôt des actes au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO. Liquidateur amiable et siège de la liquidation : Madame Corinne CAYOT épouse BRIEC - FIGARI (20114) San Gavino.

Le Liquidateur

N° 34

E.Y. CHASSEUR IMMOBILIER

SAS en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège de liquidation :
Chemin de Capparone
Lieu dit Fontanaccio
20129 BASTELICACCIA
892 044 041 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 30/11/22 au siège de liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Eve COUTEAU (épouse YVRANDRE), demeurant Chemin de Capparone, Lieu dit Fontanaccio, 20129 BASTELICACCIA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 35

S.C.I. « ROCHE »

Société civile immobilière
Au capital de 100 €
Siège social : Lieu-dit Vistale
20115 PIANA
RCS : Ajaccio 442 322 228

Par décision de l'AGE DU 30/09/2022, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme ROCHE Solange demeurant à lieu dit Vistale 20115 PIANA, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 30/09/2022.
Radiation au RCS d'AJACCIO.

N° 36

ARIA LINDA

Société Par Actions Simplifiée
en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : Lieu-dit Campo Vallone
Résidence Mirabilis
20620 BIGUGLIA (Haute Corse)
877 795 211 RCS BASTIA

- L'Assemblée générale des associés du 31 octobre 2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la liquidatrice

POURSUITE ACTIVITE

N° 37



LE VIEUX MOULIN

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : LE PORT
20238 CENTURI
821 466 489 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 04/01/2023, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :
al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Par Fax : 04 95 32 02 38

Par courrier :
Immeuble MAREVISTA
12 Quai des Martyrs - 20200 BASTIA

Dans nos locaux :
1, rue Miot - 20200 Bastia

AVIS RECTIFICATIF

N° 38

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 6957, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du vendredi 23 Décembre 2022 :
Concernant : l'avis de constitution de la SAS CASA 2A
Il fallait lire : « La Vente de produits de boulangerie, pâtisserie »
Et non : « Objet : La Vente de produits de boulangerie, pâtisserie / restauration rapide », comme écrit par erreur.



2 RUE MIOT - 20200 BASTIA

Réservez sur :
WWW.MONSIEURMIOT.COM

Facebook / Instagram / Twitter : /HOTELMONSIEURMIOTBASTIA

VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !

infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce



DEPOSEZ vos annonces : al-informateurcorse@orange.fr

Infoline : 04 95 32 89 92

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678
20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : EXTENSION DU RESEAU D'EAU BRUTE SUR LA COMMUNE D'OLETTA
Référence acheteur : 2023-003-SI
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : Avenue Paul Giacobbi - 20601 BASTIA
Durée : 6 mois.
Classification CPV :
Principale : 45232120 - Travaux d'irrigation
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Liste et description succincte des conditions :
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Identification Professionnelle (IP) : 5112
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non

.../...

La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
35% Valeur technique
5% Performances en matière de protection de l'environnement
60% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

CELLULE MARCHÉ
Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 09/02/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 12/01/23

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :
CLIMATISATIONS | POÊLES À GRANULES | PANNEAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»

Augmentation du rendement



Produits 100% BIO



Diminution de la consommation énergétique



Suppression de tous risques sanitaires



Rejoignez-nous sur
facebook

Déposez vos annonces par mail :
al-informateurcorse@orange.fr



Recevez votre attestation de parution
en quelques minutes !
04 95 32 89 92

ICN Informateur Corse Nouvelle

14 K J'aime • 14 K followers



Gérer Modifier Ajouter à la story

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

J24 Avis de concession appel d'offre
Dir23 Departement(s) de publication : 20A
I. II. III. IV. VI.
Directive 2014/23/UE

AVIS DE CONCESSION

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Mairie de Sari-Solenzara - capitainerie, Numéro national d'identification : 21200269500055, Place de la Mairie , 20145, Sari-Solenzara
Téléphone : [+33] 4 95 57 46 42, Courriel : administration@portdesolenzara.com, Code NUTS : FRM01

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://sari-solenzara.e-marchespublics.com>
Adresse du profil acheteur : https://sari-solenzara.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_3076_911216.html

I.3) COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://sari-solenzara.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique via : <http://sari-solenzara.e-marchespublics.com>

par voie électronique uniquement

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

I.5) ACTIVITE PRINCIPALE

I.6) ACTIVITE PRINCIPALE

activités portuaires

SECTION II : OBJET

II.1) ETENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concession de service public à une société d'économie mixte à opération unique portant sur la conception et réalisation de l'extension du port ainsi que l'exploitation globale du port

Numéro de référence : PORT01/2023

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 63721200

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : Concession à une SEMOP pour l'extension et l'exploitation du port (voir document annexe)

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 150 000 000 euros

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Lot non :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 63721200 - Code CPV principal : 45241000 - Code CPV principal : 50246000 - Code CPV principal : 98362000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations : Concession de service public à une SEMOP portant sur la conception et la réalisation de l'extension du port ainsi que l'exploitation globale du port

II.2.5) Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée : Valeur hors TVA : 150 000 000 EUR.

II.2.7) Durée de la concession : Durée en mois : 420

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires : Limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre : 3 (sur la base du classement réalisé)

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Liste et description succincte des éléments et documents requis :

1. Lettre de candidature [ou formulaire DC1] présentée par le candidat ou chaque membre du groupement candidat (nom, dénomination, adresse du siège social, montant et composition du capital, identité du représentant habilité), datée et signée par une personne dûment habilitée pour engager le candidat individuel ou le groupement candidat. En cas de groupement candidat, la lettre de candi-

dature indiquera sa composition, sa forme ainsi que le nom de l'opérateur mandataire, et sera accompagnée de l'habilitation, donnée par chaque membre du groupement au mandataire pour engager le groupement candidat. Le candidat ou groupement candidat doit mentionner dans la lettre de candidature une adresse électronique de contact. Cette adresse électronique pourra être utilisée par la Commune pour adresser aux candidats, toute demande de complément ou de précision, pour répondre aux questions des candidats, pour porter à la connaissance d'éventuelles modifications et compléments.

2. Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat [ou chaque membre du groupement le cas échéant] indique qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue par les articles L. 3123-1 et suivants du code de la commande publique et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes tels qu'exigés ci-dessous, sont exacts.

3. Ensemble des documents justifiant que le candidat [ou chaque membre du groupement le cas échéant] ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 et suivants du code de la commande publique.

4. Certificats et déclarations fiscales et sociales, délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat ou que chaque membre du groupement candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales [ou déclaration sur l'honneur dûment datée et signée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration]. Le candidat établi dans un Etat membre de l'union européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine [ou déclaration sur l'honneur dûment datée et signée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration].

5. Si le candidat est en procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet [ou équivalent]

6. Justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au RCS ou équivalent. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ou document équivalent.

7. Pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

8. Justificatif du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L.5212-4 du code du travail.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exige(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exige(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservés :

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

13 Février 2023 à 10:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ECHANGES ELECTRONIQUES VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des informations complémentaires sont fournis dans le document annexe téléchargeable sur la plateforme

VI.4) PROCEDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia

Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 10 Janvier 2023



Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ **04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23**

al-informateurcorse@orange.fr

“

LE SAVIEZ-VOUS ?


Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

”

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infolegale**
& marketing

VILLES MOYENNES

REGARD SUR 30 ANS D'ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE



Illustration d'après photo DR

Hors Ajaccio et Bastia, le maillage urbain de la Corse, se compose de vingt communes qualifiées de villes moyennes à l'échelle de l'île, qui comptent entre 3000 et 11000 habitants chacune et qui, en 2019, regroupaient 98000 résidents, soit 29 % de la population corse.

L'Insee s'est penché sur l'évolution de ces villes moyenne depuis trente ans.

Un travail qui fait émerger quatre profils bien distincts.

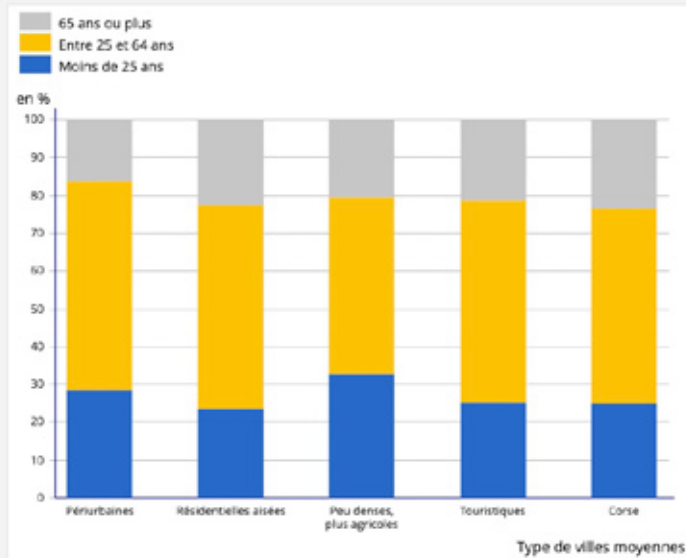
Lorsqu'on parle de villes, en Corse, on pense en premier lieu aux pôles principaux que sont Ajaccio et Bastia. Pour autant, l'île compte également vingt communes qualifiées de «villes moyennes» dont la population peut aller de 3000 à 11000 habitants. Dans une récente étude consacrée à la manière dont elles ont évolué depuis 1990, l'Insee a établi une typologie de ces territoires et leur évolution dans le temps, d'un point de vue démographique, mais aussi selon l'emploi et les conditions de vie. Quatre groupes se dessinent, au dynamisme démographique ou économique et à la fonctionnalité propre: les villes périurbaines très attractives, dont la population a doublé en trente ans et qui sont devenues de véritables pôles d'emploi; les communes résidentielles aisées, également en essor, caractérisées par un phénomène de gentrification et le vieillissement de leur population comme par une faible attractivité sur le marché du travail; des communes moins denses qui ont une orientation agricole déclinante, et des villes du littoral, moins dynamiques démographiquement, qui se développent surtout par leurs activités touristiques.

Le premier groupe comprend des communes périurbaines du sud bastiais (Furiani, Biguglia, Borgo et Lucciana) et de la périphérie d'Ajaccio (Sarrola-Carcopino). D'une taille qui varie de 3290 résidents pour Sarrola-Carcopino à 8830 pour Borgo, elles s'égrènent le long de la route territoriale RT20 reliant les deux pôles urbains de l'île. En 2019, en totalisant 31550 habi-

tants, elles concentraient 9 % de la population de l'île. Ce sont les villes moyennes corses les plus denses (234 hab/km²). Très dynamiques, elles sont en mutation démographique depuis 1990. Elles enregistrent en effet la plus forte croissance de population. Celle-ci a doublé en trente ans et augmente deux fois plus vite qu'au niveau régional (+ 1,1 %). La conjonction d'un solde migratoire encore plus élevé qu'ailleurs et d'un solde naturel positif (qui contribue au quart de l'accroissement de la population) explique ce dynamisme. Ces communes sont constituées essentiellement de résidences principales (8 logements sur 10) occupées majoritairement par des familles avec enfants (55 %). Cette croissance démographique, conjuguée au «phénomène de décohabitation» (la baisse du nombre moyen de personnes par logement), a engendré à son tour la hausse du nombre de logements la plus importante des quatre groupes en trente ans: + 3,2 % par an et 9100 habitations supplémentaires, dont 91 % sont des résidences principales. Si les maisons restaient prédominantes, leur part dans le parc de logements diminuait au profit des appartements. En 2019, la majorité (58 %) des habitants de ce type de communes étaient propriétaires de leur logement, et les personnes en âge de travailler (de 25 à 64 ans) y étaient surreprésentées, la part des retraités y étant la plus faible de tous les groupes: 17 % pour une moyenne régionale de 23 %. Si le taux d'activité y était proche de celui en région, le taux de chômage, en revanche, y

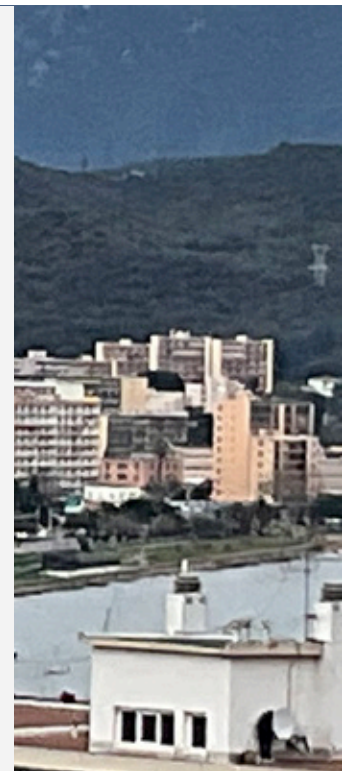


RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE SELON LE TYPE DE VILLES MOYENNES



Champ : communes ayant plus de 3 000 habitants au 1^{er} janvier 2019, hors Ajaccio et Bastia en Corse et la région.

Source : Insee, Recensement de la population 2019, exploitation principale.



Photop / ICN • EP

était plus faible avec 9,6 %, soit 2,3 points de moins qu'au niveau insulaire. Depuis 1990, il affichait d'ailleurs une diminution de 4,1 points dans ce groupe de communes. En l'espace d'une trentaine d'années, ces villes périurbaines sont devenues de véritables pôles d'emploi avec 113 emplois offerts pour 100 actifs occupés résidents, l'activité étant essentiellement tournée vers le tertiaire, les secteurs du commerce et de l'administration publique pesant pour 56 % des établissements. Pour ces communes dépendant peu du tourisme, mais hébergeant des équipements structurants à vocation régionale (aéroport, centrale électrique...) et offrant tous les services de la vie courante à la population qui y réside ou y travaille, la présence de grands centres commerciaux constituait notamment une des principales sources d'emplois. Avec peu d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les non-salariés étaient moins présents dans l'emploi local (14 %, soit 3,7 points de moins qu'au niveau régional). De même, le poids des contrats saisonniers y restait modeste (6 %). Autant de facteurs expliquant un revenu médian disponible plus élevé qu'en moyenne régionale dans ce groupe de communes (21 400 €). De plus, du fait de la proximité des grands pôles - Ajaccio et Bastia - une grande partie des actifs en emploi (46 %) travaillaient hors de leur commune, les trajets domicile-travail de ces populations périurbaines étant donc plus importants : plus de 11 minutes pour se rendre à son lieu de travail, soit 4 de plus qu'en moyenne régionale pour la moitié des résidents.

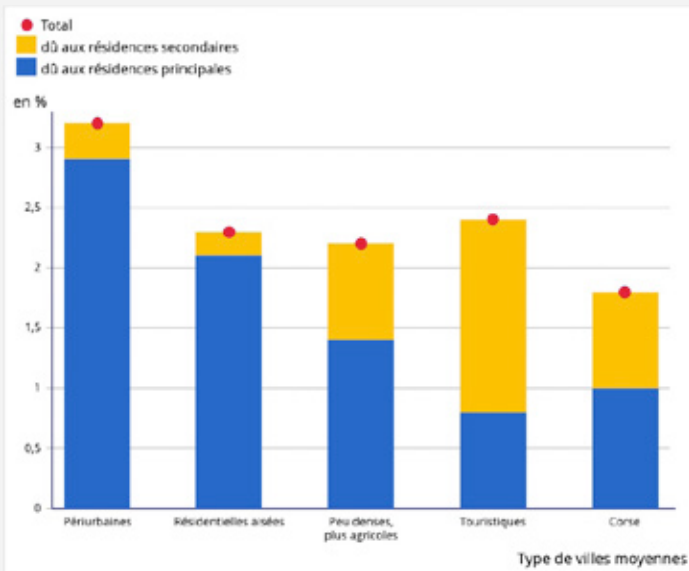
Deuxième grand groupe, celui des communes résidentielles avec une population aisée et vieillissante, constitué par Ville-di-Pietrabugno, Alata, Afa et Bastelicaccia, également situées en périphérie immédiate d' Ajaccio ou de Bastia. Leur évolution démographique était plus dynamique que la moyenne régionale depuis 1990 (+ 1,6 % par an), mais moins, cependant, que celle du premier groupe. La hausse de population reposait avant tout sur le solde migratoire même si le solde naturel était légèrement positif. En 2019, ces quatre villes concentraient 14 000 habitants, soit 4 % de l'ensemble de la population de l'île. La part des plus de 65 ans y a augmenté de 10 points en trente ans pour devenir la plus élevée de toutes les villes moyennes (23 %). Si les familles avec enfants y représentaient

la moitié des ménages, leur poids a fortement baissé lors des trente dernières années (- 17 points). Aussi, la part des moins de 25 ans y était la plus faible de tous les groupes (23,5 %). On y a observé également un phénomène de décohabitation moins important que dans le premier profil de communes. Ces villes moyennes ont avant tout une fonction résidentielle, leur population active résidente n'y travaillant pas : pour 100 actifs occupés, seulement 30 emplois se trouvaient sur le territoire en 2019, d'où des temps de trajet domicile-travail deux fois plus longs qu'en moyenne régionale. Pour autant, le taux d'activité y était le plus élevé (79 %) et le taux de chômage le plus faible (8,8 %) des quatre groupes. Cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires y étaient surreprésentées, la part des actifs appartenant à ces catégories socio-professionnelles ayant en effet augmenté proportionnellement plus vite que l'ensemble de la population active. Un phénomène de gentrification traduit par un revenu médian disponible élevé, supérieur à tous les groupes de villes moyennes (26 000 € contre 21 000 € en moyenne régionale) et une part de propriétaires plus importante que dans les autres villes moyennes (73 %), le parc de logements étant essentiellement composé de maisons et de résidences principales. Enfin, l'urbanisation a été aussi forte dans ces communes ces trente dernières années avec 2,2 % de logements supplémentaires en moyenne chaque année.

Troisième type de villes moyennes insulaires, celles moins denses (46 hab/km²) et davantage agricoles : Ghisonaccia, Sartène, Corte, Prunelli-di-Fiumorbo et Penta-di-Casinca. Moins attractives, leur croissance démographique sur trente ans s'est révélée inférieure à la moyenne régionale (+ 0,9 % par an contre + 1,1 % depuis 1990) et entièrement portée par le solde migratoire, le solde naturel étant nul. En 2019, elles rassemblaient 22 000 habitants, soit 7 % de la population de l'île. Si la part de familles avec enfants y restait dans la moyenne régionale (49 %, soit 1 point de plus), elle a diminué de 9 points sur trente ans.

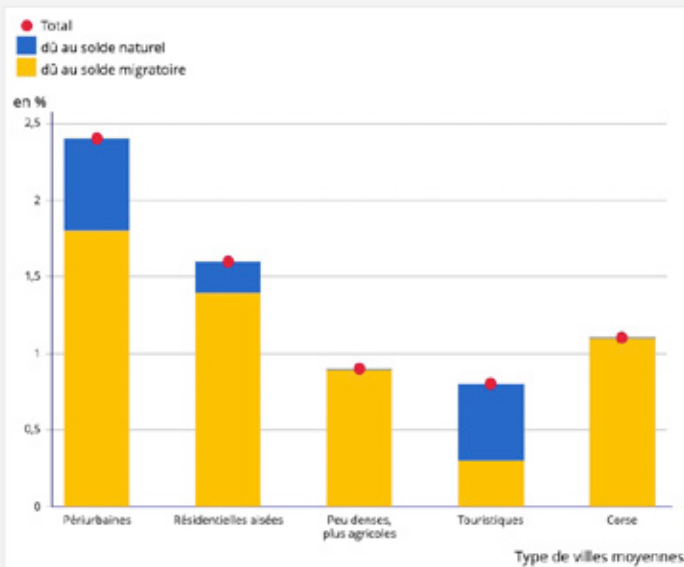
Si Corte, centre universitaire insulaire, comptait 2 280 étudiants âgés de 18 à 24 ans en 2019, la part des moins de 25 ans au sein de ces villes moyennes (un tiers) est restée stable

TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL MOYEN DES LOGEMENTS ENTRE 1990 ET 2019 SELON LE TYPE DE VILLES MOYENNES



Champ : communes ayant plus de 3 000 habitants au 1^{er} janvier 2019, hors Ajaccio et Bastia, en Corse.
Source : Insee, séries historiques du recensement de la population, exploitation principale - 1990, 1999, 2008, 2013, 2019.

TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION ENTRE 1990 ET 2019 SELON LE TYPE DE VILLES MOYENNES



Champ : communes ayant plus de 3 000 habitants au 1^{er} janvier 2019, hors Ajaccio et Bastia, en Corse.
Source : Insee, séries historiques du recensement de la population, exploitation principale - 2013-2019, 2008-2013, 1999-2008, 1990-1999.

en trente ans. En outre, les étudiants cortenais vivant seuls, la taille des ménages était la plus faible des quatre groupes. En lien avec leur présence, les logements collectifs (55 % contre 48 % en région) et les locataires (56 % contre 38 %) étaient surreprésentés dans l'habitat. Historiquement, les communes de ce groupe sont tournées vers l'agriculture entre élevages, exploitations fruitières et domaines viticoles. D'où une surreprésentation des agriculteurs (1,5 fois plus nombreux qu'en moyenne régionale) et des ouvriers sur le marché de l'emploi, mais aussi une présence notable d'immigrés au sein de la population (13 %, soit 3 points de plus qu'au niveau régional) et de par le caractère saisonnier de certaines activités agricoles, une part d'emplois précaires (CDD) plus importante : 12 %, soit 3 points de plus qu'en moyenne régionale. Pourtant depuis 1990, le poids des agriculteurs et saisonniers y avait fortement diminué (divisé par, respectivement, 2,3 et 1,4), la tertiarisation de l'économie étant la principale responsable de cette baisse : commerces et services représentaient 78 % de l'activité dans ces territoires en 2019, contre 67 % en 1990.

De plus, l'éloignement des grands pôles d'activité urbains, du fait des reliefs montagneux, rend l'accès aux emplois situés hors de la commune plus difficile. La conjonction précarité de l'emploi et isolement géographique se traduisait donc par un taux de chômage plus élevé que dans les autres villes moyennes : 14 % soit 2,7 points de plus que le taux régional malgré une baisse de 1,3 point en trente ans. En lien avec la présence du pôle universitaire de Corte, le taux d'activité en 2019 s'établissait à 63 % de la population en âge de travailler ; le plus faible de tous les groupes. Enfin, l'importance des emplois agricoles ou peu qualifiés, des étudiants et du chômage engendraient des revenus plus faibles qu'ailleurs, le revenu médian des ménages étant le plus bas des quatre groupes : 19 200 €/an.

Quatrième et dernier groupe, celui des villes moyennes à forte orientation touristique, au nombre de six, et toutes balnéaires : Porto-Vecchio, Calvi, Propriano, Grosseto-Prugna, Bonifacio et L'Île-Rousse. En 2019, 30 000 personnes y résidaient à l'année, soit 9 % des habitants de l'île. La population y a progressé moins vite que dans les autres villes moyennes (+ 0,8 % par

an sur trente ans. Cela étant, le solde naturel y a contribué plus fortement que les migrations à la croissance de la population, le solde migratoire demeurant particulièrement faible. En outre, les personnes en âge de travailler parmi les habitants y apparaissaient surreprésentées par rapport au niveau régional (+ 1,9 point). Elles se caractérisaient également par une part d'immigrés deux fois supérieure à la moyenne régionale.

Malgré un faible dynamisme démographique, le nombre de logements y a augmenté fortement (+ 2,4 %) sous la pression des résidences secondaires qui représentaient en 2019 les deux tiers des 15 700 logements créés en trente ans. « D'ailleurs, la configuration immobilière est spécifique aux stations balnéaires » notent les auteurs de l'étude, mettant en évidence une part élevée de résidences secondaires (57 %) mais aussi une offre en hébergement marchand professionnel, composé d'hôtels, de campings et autres hébergements collectifs de tourisme, très développée : 397 lits disponibles pour 100 habitants contre 168 lits pour 100 habitants au niveau régional. Avec 117 emplois locaux occupés pour 100 actifs résidents en emploi, ces communes s'imposaient comme des pôles d'emploi où les actifs venant y travailler étaient plus nombreux que les résidents, avec par exemple 2 200 actifs non résidents travaillant à Porto-Vecchio, seule ville de plus de 10 000 habitants. Les secteurs de l'hébergement et de la restauration représentaient 15 % des établissements présents et regroupaient 11 % de l'emploi de ces communes contre 6 % en région ; artisans, commerçants et chefs d'entreprise ayant un poids de 15 %, soit 3,8 points de plus qu'en région. Ceci expliquant en partie la surreprésentation des non-salariés dans l'emploi total : 20 %, soit 2,7 points de plus que la moyenne insulaire. Si, parmi la population résidente, le taux d'activité était légèrement supérieur à celui de l'île (73 %, soit 1,1 point de plus), la part de chômeurs était aussi élevée (14 %, soit 2,1 points de plus qu'en moyenne régionale), un tiers des emplois étant saisonniers. Le revenu annuel médian des ménages, 19 700 €, s'avérait plus faible dans ce groupe qu'en moyenne régionale (1 300 € de moins). ■ AN

Source : Insee analyse n° 46, Les villes moyennes en Corse, un regard sur 30 ans, par Thomas Dubuis et Antonin Bretel.

SOLIDARITÉ

Restos du Cœur, les U17 de l'AC Ajaccio mobilisés

Les Oursons veulent montrer que les valeurs apprises sur les terrains de football peuvent être pourvoyeuses de belles énergies au quotidien. Depuis quelques semaines, les joueurs U17 de l'AC Ajaccio ont en effet monté un gros projet de solidarité au profit des Restos du Cœur, sous la houlette de leur éducateur Christophe Dessy. Les jeunes hommes organisent à ce titre une grande tombola pour soutenir l'association et apporter une aide aux personnes en situation de précarité. « *L'idée de soutenir l'association les Restos du cœur a fait l'unanimité au sein du vestiaire, dans lequel la jeunesse a su se concerter, s'écouter et échanger pour arriver à concrétiser ce projet de vie* », indique le club en précisant que Christophe Dessy et Alex Richard, référent socio-éducatif du centre de formation, ont guidé les Blanc et Rouge dans leur démarche. L'action a par ailleurs pu voir le jour grâce aux soutiens qu'ont pu engranger les jeunes footballeurs auprès des établissements où ils sont scolarisés. « *Le premier soutien précieux a été celui du Pôle de formation Amparà, qui s'est montré non seulement à l'écoute de ses apprentis et a apporté sa pierre à l'édifice : l'encadrement pédagogique, la prise en charge de la création des tickets de tombola et la fabrication de canistrelli qui seront également proposés à la vente* », dévoile l'ACA en saluant également le soutien du collège et lycée Saint-Paul d'Ajaccio : « *L'institution scolaire ajaccienne a également mobilisé sa communauté et ses moyens pour permettre la réussite de cette initiative solidaire* ». Enfin, quoi de mieux pour réussir pleinement cette opération que de solliciter l'aide de parrains de choix. Les Oursons ont ainsi réussi à mobiliser Vincent Marchetti, vice-capitaine de l'équipe première du club, et la chanteuse Jenifer qui seront à leurs côtés pour communiquer autour de cette initiative et mobiliser le grand public. Grâce à la dynamique des jeunes Ajacciens, de nombreux lots tels que des jeux FIFA23 et Football Manager ou de nombreux maillots sont à gagner avec cette tombola dont les tickets, au prix de 2 euros, seront mis en vente directement à Timizzolu, au niveau des entrées du stade lors du match ACA/Lyon, le 29 janvier 2023. Les canistrelli fabriqués par le Pôle de formation Amparà seront également en vente au chalet des Oursons chaque mercredi et week-end de match de la formation. « *Le club est très fier de ses jeunes joueurs pour cette magnifique initiative* », se félicite encore l'ACA en précisant que « *l'ensemble des sommes collectées sera remis en intégralité à l'association des Restos du Cœur* ». ■ MP

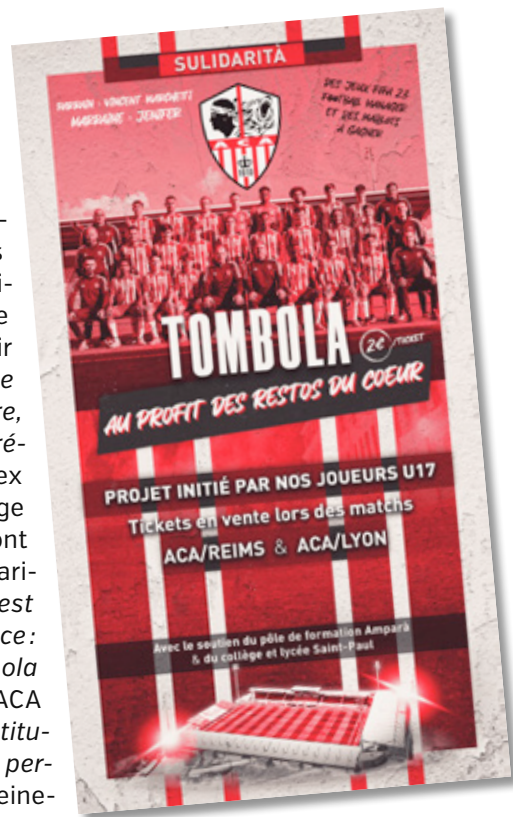


Photo JE

ros. Pour cette cinquième édition, 75 projets ont été proposés par les Bastiais. « *Un nombre en augmentation* » indique Antoine Graziani, l'adjoint au maire en charge de la démocratie participative. Sur ces 75 propositions, 12 ont été pré-sélectionnées et soumises au vote durant le mois de décembre 2022. Les thématiques étaient centrées sur la « *la ville au quotidien, l'accessibilité, l'inclusivité et la culture*. » Parmi les projets qui ont été proposés, hormis les lauréats, on pouvait se prononcer pour la valorisation du patrimoine, ou encore la création d'espace de détente ou de jeux pour enfants. Au total, 5 points de vote dans les différents services publics de la ville, sur le marché de Noël ainsi que sur internet ont attiré 1192 électeurs qui ont permis, via un système de points, de choisir les projets. Exception, le projet de l'éclairage d'A Falata di Ficaghjola, arrivé en seconde position, sera réalisé dans le cadre du budget général d'investissement de la ville et non via les fonds du budget participatif. L'objectif pour la ville est de réaliser les projets proposés et plébiscités par les habitants en restant dans l'enveloppe budgétaire. L'initiative a également un autre but pour la municipalité, celui renforcer le dialogue avec les Bastiais en ce qui concerne leurs préoccupations mais également de faire valider par la population des projets qui étaient des promesses de campagne, notamment la plantation d'arbres dans le centre-ville. Au-delà du budget participatif, la Ville de Bastia travaille à relancer son service de démocratie participative, notamment via les conseils de quartiers. ■ JE

BUDGET PARTICIPATIF

Les Bastiais ont fait leur choix

Des arbres pour le centre-ville, remettre à l'heure les pendules du Palais des Gouverneurs et de l'église Saint Charles, organiser une exposition photographique éphémère dans les rues de la ville. Voici les trois projets qui seront réalisés dans le cadre du budget participatif de Bastia. Comme chaque année depuis 2018, les Bastiais étaient invités à proposer et voter pour des projets concernant leur ville. Une initiative mise en place dans le cadre de la démarche de démocratie participative souhaitée par la municipalité qui a mis en place un service qui lui est dédié et y consacre un budget de 220 000 eu-

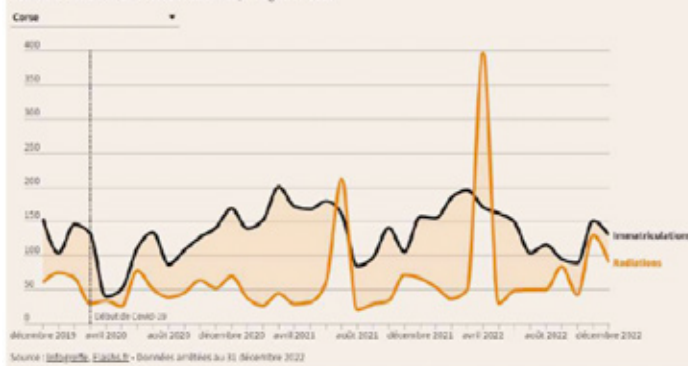
CRÉATIONS D'ENTREPRISES

La Corse, 2^e région la plus dynamique en 2022

Poursuite de la pandémie, guerre en Ukraine, inflation, hausse des prix de l'énergie, début du remboursement des prêts garantis par l'État... Les entreprises françaises n'ont pas été épargnées par les difficultés en 2022. Cette situation a-t-elle été vécue de la même façon, et en produisant les mêmes effets, dans tous les départements et régions de France ? Pour le savoir, l'agence Flashes spécialisée en data, et STA-Portage, site dédié au portage salarial, ont étudié à la loupe les données fournies par Infogreffe.fr pour l'intégralité des greffes des tribunaux de commerce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Il en résulte qu'au classement des régions les plus dynamiques en termes de créations d'entreprises, la Corse obtient la 2^e place [derrière L'Île-de-France] avec 1703 immatriculations et 1063 radiations d'entreprises, soit un ratio de 4,3 pour 1000 habitants et un solde créations/radiations de + 640 entreprises. Les secteurs d'activités dans lesquels il y a eu le plus de radiations d'entreprises en Corse l'an passé sont la restauration [162], le commerce de détail sauf des automobiles et des motocycles [159], les travaux de construction spécialisés [136], les activités immobilières [64] et les activités des sièges sociaux et conseils de gestion [34]. Les secteurs qui ont enregistré eu le plus d'immatriculations d'entreprises en 2022 sont les activités immobilières [147], les travaux de construction spécialisés [146], le commerce de détail sauf des automobiles et des motocycles [96], la restauration [96] et les activités des sièges sociaux et conseils de gestion [76]. Avec 912 immatriculations et 733 radiations, la Corse-du-Sud présente un solde de + 179 entreprises en 2022 tandis que la Haute-Corse, avec 791 immatriculations et 330 radiations, présente un solde de + 461 entreprises en 2022. ■ AN

DE FORTES DISPARITÉS RÉGIONALES

Nombre d'immatriculations et de radiations par région en 2022



ARCHITECTES

Une profession plus jeune et plus féminisée en Corse

Tous les deux ans, le Conseil national de l'Ordre des architectes réalise un portrait démographique, sociologique et économique de la profession d'architecte. L'édition 2022, réalisée avec les chiffres connus jusqu'en 2021, vient d'être publiée. Avec 29 992 professionnels dénombrés en 2021, le nombre d'architectes inscrits en France reste stable, la Corse en compte 280 contre 245 en 2019, soit une hausse de 0,9 %. Sur les 17 Conseils régionaux, la Corse fait toujours partie des plus petits après la Guyane [62 inscrits], la Martinique [119] et la Guadeloupe [192] alors que l'Île-de-France concentre plus d'un tiers des inscrits. Au niveau national, en 2021, environ 40 % des architectes étaient âgés de plus de 55 ans, tandis qu'environ 10 % d'entre eux avaient moins de 35 ans, et environ 50 % avaient entre 35 et 54 ans. La Corse présente la population d'architectes la plus jeune avec une moyenne de 48,8 ans en 2021. Si on observe que les jeunes architectes s'installent davantage dans les départements marqués par la présence de grandes métropoles, la Corse, avec une proportion supérieure à 11 % d'architectes de moins de 35 ans, fait figure d'exception et 21 % des architectes installés en Haute-Corse ont moins de 35 ans. Au niveau national, la part des femmes architectes a doublé en 20 ans. Alors qu'elles représentaient seulement 17 % des inscrits à l'Ordre en 2001, leur part s'élève à 32,3 % en 2021. Près de la moitié des architectes âgés de moins de 35 ans sont aujourd'hui des femmes. En 2019, la Corse se distinguait comme la région ayant la meilleure répartition hommes-femmes, avec 40 % de femmes architectes, soit une hausse de 3 points par rapport à 2017, devançant la Nouvelle-Aquitaine et la Bretagne, qui comptaient toutes deux 35 % de femmes architectes. Cette féminisation insulaire a eu tendance à s'intensifier : en 2021, sur les 25 inscrits, on a compté 9 hommes et 16 femmes, ainsi que 4 hommes sortants. ■ AN

Les chiffres de la semaine

115 436

passagers -dont 1430 croisiéristes- ont transité par les ports corses en décembre 2022, indique la CCI de Corse. Soit une augmentation du trafic de 16,39 % par rapport à décembre 2021. Au total, pour l'année 2022, le trafic passagers s'élève à 4 265 516 -dont 425 534 croisiéristes- contre 3 084 428 passagers en 2021, en hausse de 38,29 %. Sur un an, tous ports confondus, le trafic régulier national a progressé de 11,74 %, le trafic régulier international de 70,54 % et les croisières ont fait un bond de 819,72 %

Les chiffres de la semaine

63 %

des richesses mondiales produites ont été captées par les 1 % les plus riches depuis 2020, soit près de deux fois plus que le reste de la population mondiale. C'est le constat posé dans le nouveau rapport sur les inégalités mondiales d'Oxfam, publié en marge du Forum économique mondial de Davos. L'ONG indique également que sur les 10 dernières années en France, pour 100 € de richesses créées, 35 € ont été captés par les 1 % les plus riches 32 € par les 9 % suivants et 8 € par les 50 % les plus précaires

Les chiffres de la semaine

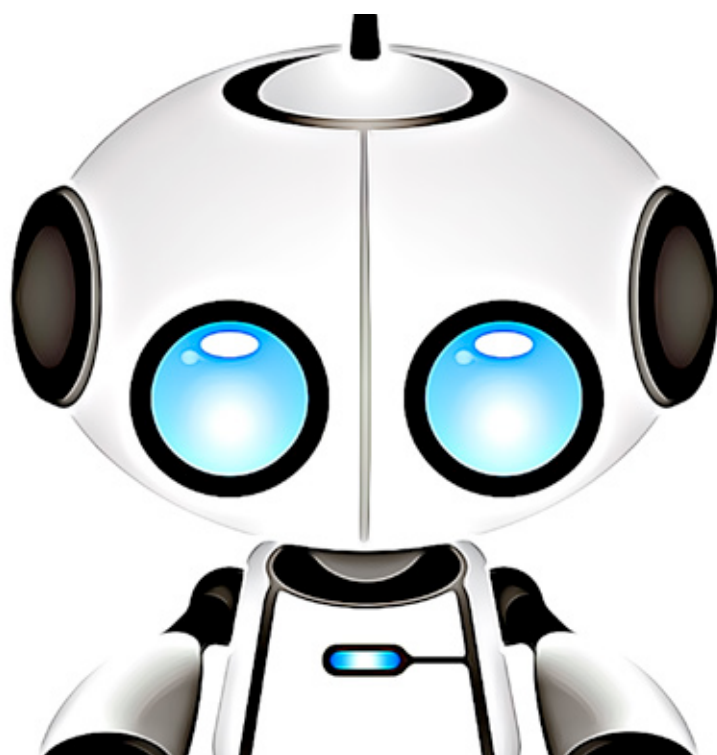
82 %

des habitants de Corse se disent prêts à ne plus recevoir de publicités dans leur boîte aux lettres selon le baromètre du Syvadec Les Corses et l'Environnement 2022. Dès le 2 février 2023, l'île sera la première région de France à tester, sur l'ensemble de son territoire, le dispositif Oui Pub qui interdit la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf lorsqu'un autocollant Oui Pub est apposé sur la boîte aux lettres. En Corse, ces imprimés représentent plus de 8 kg par habitant et par an, soit plus de 2 500 tonnes

CARNETS DE BORD

LE ROBOT, LA RETRAITE ET LA COUCHE D'OZONE

par Béatrice HOUCARD



Il fait le bonheur des élèves qui trichent et la joie des journalistes qui s'amusent à le tester sur tout et n'importe quoi; il plonge dans l'inquiétude les professeurs et fait saliver les géants des nouvelles technologies, Microsoft en tête: c'est le «Chat GPT», créé par la société OpenAI, fondée notamment par Elon Musk et Sam Altman pour «promouvoir et développer l'intelligence artificielle de manière responsable, afin de bénéficier à l'ensemble de l'humanité». Il est arrivé en France fin 2022.

Déjà banni des écoles de New York, Chat GPT peut écrire un poème, rédiger l'histoire de la V^e République, expliquer l'invention de l'aéronautique ou décliner le palmarès du festival de Cannes. Il répond aux questions, invente des histoires, décrit des produits ou résume des articles, le tout sans faire de fautes de syntaxe ni d'orthographe et en restant bien poli. C'est déjà ça de pris.

Pour en arriver là, Chat GPT [T comme «Transformers», les neurones artificiels] a déjà avalé 175 milliards de paramètres. Le quotidien breton *Le Télégramme* a eu la bonne idée d'interviewer le robot en lui demandant de se définir lui-même. La réponse est arrivée en une seconde: «Je suis un modèle de traitement automatique du langage, disponible via une API [Application Programming Interface]. J'ai été formé sur des millions de pages de textes écrits par des humains, des articles de presse, des livres et des conversations en ligne. J'ai appris à les comprendre pour pouvoir générer des réponses et des textes qui me sont demandés par un humain.» Interrogé par le même quotidien sur la question de savoir si la ville de Nantes est en Bretagne, le robot n'est pas tombé dans le piège: administrativement non, mais historiquement oui...

L'intelligence artificielle va-t-elle finir par nous remplacer, nous pauvres humains à la mémoire qui décline avec l'âge? Pour l'instant, non. Certains prétendent même que Chat GPT n'est qu'un «perroquet» menaçant surtout les moteurs de recherche du type Google. Pourtant, il peut écrire un poème ou un scénario sur un thème donné: j'ai testé avec quelques mots-clés soigneusement choisis et il a eu vite fait de nommer Charles Baudelaire et Nicolas Sarkozy «premiers présidents autonomes de la Corse»... Il a aussi confondu les noms de

quelques ministres et m'a affirmé que Raymond Poulidor avait gagné le Tour d'Italie, ce qui est hélas faux! Enfin, il n'est pas à jour: le 17 janvier, il assurait que l'actrice Gina Lollobrigida, décédée la veille, était bien vivante.

Certes bluffant mais pas incollable, le robot ne pense pas et ne peut créer avec de l'émotion. Comme il le dit lui-même quand on le sollicite, «je suis un programme d'intelligence artificielle et je n'ai pas d'imagination ni de créativité. Je suis uniquement capable de répondre aux questions en utilisant les informations que j'ai été formé à traiter. Je suis désolé [il se définit donc au masculin] si je ne peux pas vous aider davantage».

Elon Musk, l'un de ses inventeurs, le qualifie de «scary good», soit «bon à faire peur»: avec son physique de méchant dans James Bond, Elon Musk ne nous rassure pas vraiment. À moins que Chat GPT, que les plus jeunes vont adorer, ne vienne aider à la lutte contre les fausses informations qui galopent un peu partout. Exemple: on demande au robot si la terre est plate. Réponse sans ambiguïté: «Non, la Terre n'est pas plate. Elle est sphérique, ce qui signifie qu'elle est arrondie et non plate.» Évident, direz-vous? Pas tant que ça, si l'on en croit une étude réalisée par l'Ifop auprès de 2003 jeunes de 11 à 24 ans: 16 % pensent que la terre pourrait être plate. Certes, l'ensemble de l'étude montre un inquiétant scepticisme sur la science en général, mais on a du mal à croire qu'un jeune sur six pense une telle idiotie. Peut-être certains ont-ils simplement voulu faire joujou avec le sondage, comme on joue avec un robot.

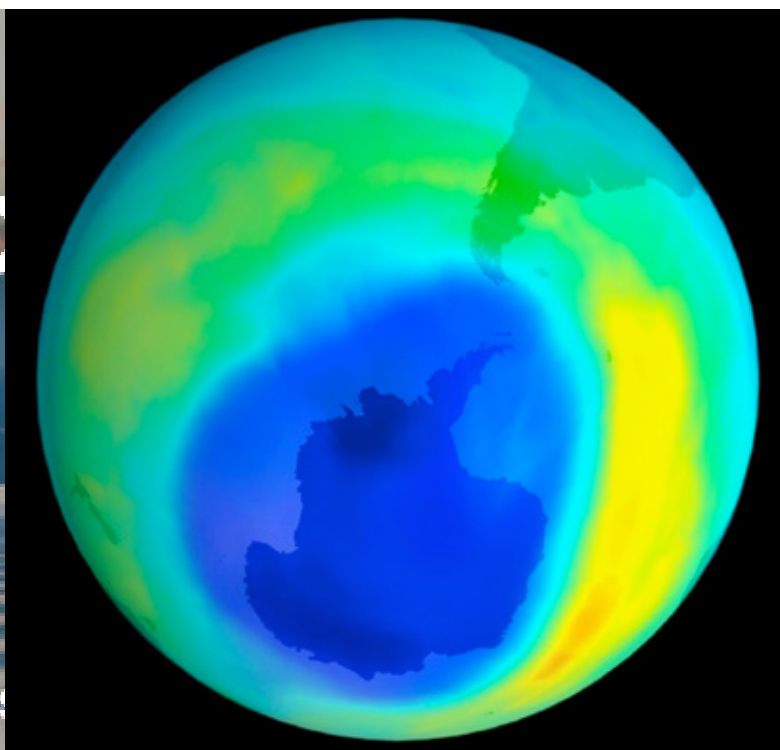
LA «VRAIE VIE»?

Quand ma génération a commencé à travailler, l'âge de la retraite était fixé, et ce depuis 1945, à 65 ans. Quelques années plus tard, la gauche l'a abaissé à 60 ans: champagne dans les chaumières et les usines! C'était peut-être une absurdité économique et démographique, mais difficile de dire que ceux qui en profitèrent, et qui avaient parfois commencé à travailler à 13 ans et connu la guerre, n'avaient pas mérité de partir à 60 ans.

Petits pas par petits pas, on a vu en 1993 le nombre d'années de cotisations grimper de trente-sept ans et demi à quarante [1993], le temps d'activité sur lequel était calculé

Projet de réforme des retraites

décrypter les mesures du projet
prendre les incidences sur votre :



Photos DR

la retraite passer des dix aux vingt-cinq « meilleures » années ; le nombre d'années passer à 41 [2003] ; les régimes spéciaux réformés [2008] ; le passage de l'âge légal aller de 60 à 62 ans [2010] ; et enfin l'allongement de la durée de cotisation pour la retraite à taux plein [2014]. Cette fois, Emmanuel Macron souhaitait passer à la retraite à 65 ans mais il a finalement cédé à sa Première ministre, Elisabeth Borne : ce sera 64 ans... quitte à ce que d'autres réformes suivent dans trois, cinq ou dix ans.

Au-delà du fond de la réforme, de ses raisons économiques et démographiques et des nombreux bobards qui circulent (non, cent fois non, 25 % des Français ne sont pas morts à 62 ans, contrairement à ce que répètent des syndicalistes et des élus!), on peut être étonné par la conception même de la retraite qui affleure dans certaines réactions. Bien sûr, c'est plus difficile de travailler jusqu'à 64 ans quand on est sur un chantier ou à la caisse d'un supermarché que si l'on est ingénieur ou, au hasard, journaliste.

On entend pourtant des gens très différents, de professions variées, déclarer qu'avec la retraite sonne l'arrivée de « la vraie vie ». C'est un peu comme s'ils vivaient sans le savoir en s'instruisant, en élevant de enfants, en allant au cinéma, en prenant des vacances, en profitant des RTT, en visitant des musées ou en faisant du sport. Quelle étrange conception de la vie que de croire qu'elle commence à 62, 64 ou 65 ans ! On a envie de leur dire : n'attendez pas si tard ! Dans *Libération*, peu mesuré sur ces sujets, un étudiant de Montpellier va jusqu'à déclarer : « On va s'user quarante-trois ans et puis mourir ? » Même le champion cycliste Thibaut Pinot, qui mettra un terme à sa carrière fin 2023, a déclaré [c'était à la « une » de *L'Équipe*] : « Je suis prêt pour la vraie vie ! » Comme si sa victoire dans le Tour de Lombardie et ses succès dans des étapes des Tours de France, d'Italie et d'Espagne, dont on va lui parler pendant des décennies, ne faisaient pas partie de sa « vraie vie » !

PANTIN, PANTINE

Bernard Kern, maire socialiste de la ville de Pantin [Seine-Saint-Denis], a décidé de baptiser pendant un an sa commune « Pantine », afin de « sensibiliser la population à l'égalité

hommes-femmes ». Il n'y aura pas de nouveaux panneaux à l'entrée de la ville ni de changement sur le papier à en-tête de la mairie puisque le changement est limité dans le temps. Mais un « e » a bien été ajouté aux lettres géantes indiquant « Pantin » le long du canal de l'Ourcq.

« Nous, les élus, a confié Bernard Kern sur *Europe 1*, on fait des actions concrètes mais on sent que ce n'est pas repris, qu'on n'en parle pas. En rajoutant ce petit « e » à Pantin, j'ai voulu susciter le débat, sensibiliser, interroger. Et je crois que c'est réussi. » Pas si sûr. On comprend la frustration de l'élu local, mais on risque de ne retenir de l'opération que le côté gadget inutile. Déjà, sous la Révolution, les conventionnels avaient rebaptisé des villes pour marquer l'opinion de l'époque : mais qui se souvient que Marseille s'est appelée pendant quelque semaines « Commune-Sans-Nom », que Pont-l'Abbé est devenue « Pont-Marat » et que le Mont-Saint-Michel a été rebaptisé « Mont-Michel » ? Les sans-culotte avaient déjà le sens de la com'.

HORIZON 2100

Qui a dit qu'il n'y avait que des mauvaises nouvelles ? La couche d'ozone, qui protège la terre des radiations dangereuses du soleil, est « en bonne voie » de reconstitution en quatre décennies. « Si les politiques actuelles restent en place, la couche d'ozone devrait retrouver les valeurs de 1980 [avant l'apparition du fameux « trou » dont on a tant parlé] d'ici 2066 au-dessus de l'océan antarctique, 2045 au-dessus de l'Arctique et 2040 dans le reste du monde. » C'est ONU-environnement qui l'affirme et il semble y avoir un consensus scientifique sur le sujet.

Conclusion : d'abord, une politique volontariste est utile et c'est l'élimination progressive de 99 % des substances détruisant l'ozone qui a permis de connaître de tels résultats, depuis le « protocole de Montréal » signé en 1987 par 195 pays. Ensuite, rien n'est jamais irréversible ni perdu : grâce à la science, aux politiques et avec l'appui de l'intelligence artificielle, le réchauffement climatique pourrait être légèrement limité à l'horizon 2100. Vous me direz que nous aurons, à cette date, tous pris notre retraite. Mais nos descendants apprécieront. ■

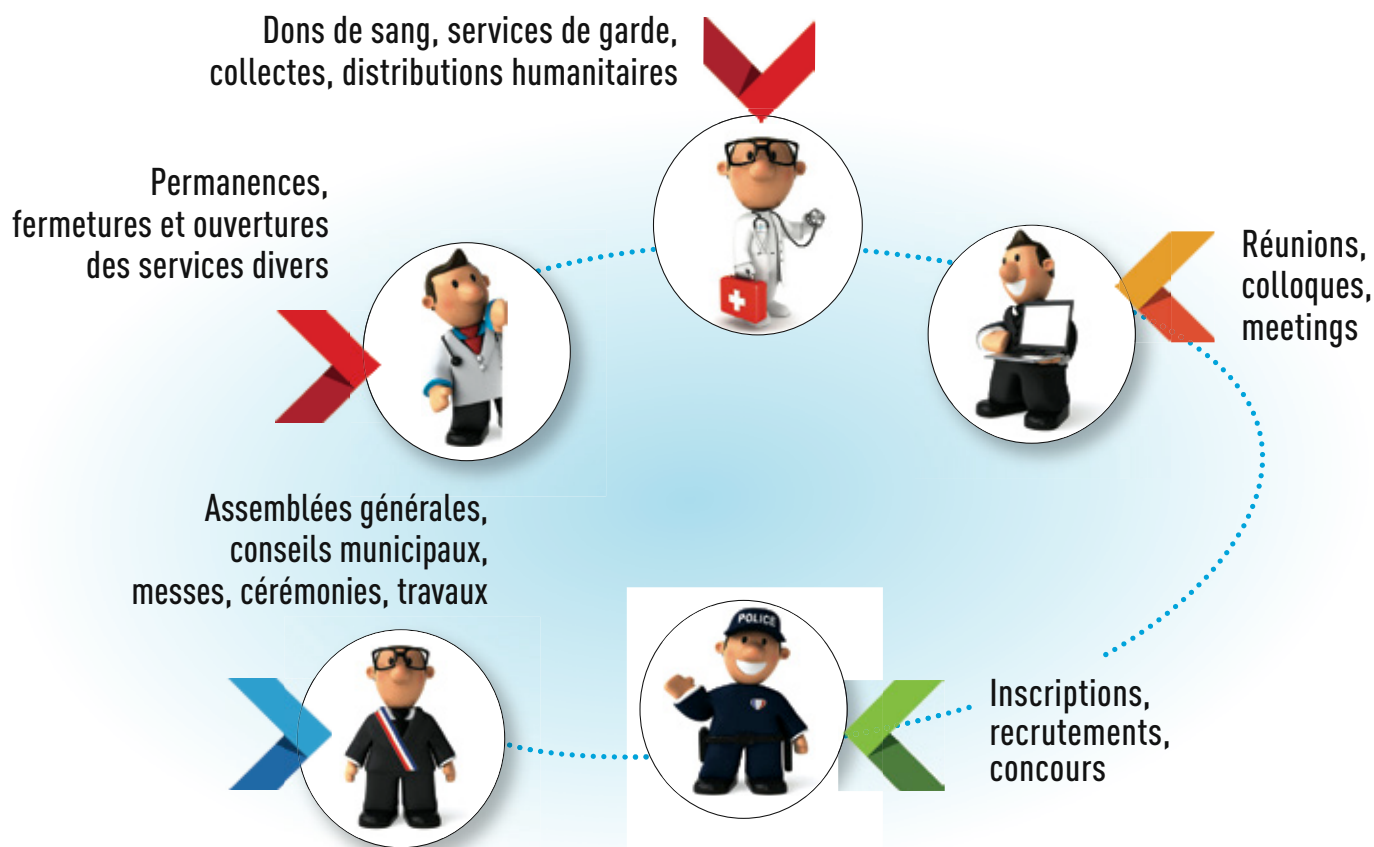
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

